

## ISOLATION À 1€ - JUILLET 2019

Réseau TYNEO, le service public de la rénovation énergétique en Cornouaille, fait une information dans le contexte de campagne de promotion de l'isolation à 1 €. Ce communiqué est un conseil de Réseau TYNEO pour le grand public qui est très nombreux à interpeller les conseiller-e-s techniques de Réseau TYNEO ces dernières semaines.

### ✓ Isolation à 1 € : gare aux arnaques !

*Démarchage téléphonique ou à domicile, proposition d'isoler toute la maison pour 1€, commercial trop insistant... Attention aux démarchages abusifs autour de l'isolation !*

Depuis plusieurs semaines, une recrudescence de démarchages abusifs a été constatée autour des économies d'énergie et essentiellement des offres d'isolation à 1 €. La méthodologie et les arguments de vente sont souvent les mêmes : mise en avant de « soi-disant partenariats » avec des entreprises publiques ou de confiance telles que EDF ou l'ADEME, avec l'Etat ou la Région et même parfois l'annonce d'une obligation de réaliser des travaux sous peine d'amende.

Des aides existent réellement pour bénéficier d'isolation à moindre coût, mais de nombreuses entreprises peu scrupuleuses se servent de ce contexte pour faire du démarchage abusif. Cela rend difficile la distinction entre les offres sérieuses et les autres.

### ✓ Quels sont les risques ?

On pourrait se dire qu'à 1€ le risque n'est pas grand, et qu'il est toujours mieux d'avoir un peu d'isolant même mal posé que rien du tout. Ce serait une erreur, et ce pour plusieurs raisons.

Comme évoqué plus haut, des aides existent qui permettent de bénéficier d'une isolation de bonne qualité à prix réduit. Il serait donc dommage d'opter pour une offre non adaptée à votre logement. En effet, la qualité des produits proposés peut parfois laisser à désirer, tout comme leur mise en œuvre (isolation thermique trop faible voir quasi inexistante, matériaux non adaptés qui peuvent provoquer des détériorations du logement à posteriori, etc). Si à terme vous souhaitez refaire les travaux pour obtenir une réalisation de meilleure qualité cela risque de générer des surcoûts (en temps et en main d'œuvre si vous le faites vous-mêmes, en argent si vous le faites faire par une entreprise). Parfois ce n'est aussi qu'une partie des parois qu'il vous est proposé d'isoler.

### ✓ Comment éviter les offres abusives ? Comment s'y retrouver ?

Il est possible de bénéficier d'offres d'isolation à faible coût, voire même à 1€, notamment pour l'isolation des planchers bas et des toitures. La plupart de ces offres mobilisent l'aide dite « Coup de pouce Isolation ». Il est possible de trouver une liste des signataires de la charte coup de pouce agréés sur le site du ministère : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/coup-pouce-economies-denergie-2019-2020> . N'hésitez pas à vous référer à cette liste.

Pour éviter les mauvaises surprises, exigez un devis détaillé comportant toutes les précisions nécessaires : le prix, les limitations de la responsabilité contractuelle et les conditions particulières de la vente. Il est également conseillé de demander l'Attestation d'assurance du professionnel et de vérifier sa labélisation RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).

Attention, les offres ne concernent en principe pas l'isolation des murs. Méfiez-vous donc des offres y faisant référence.





✓ **Prenez le temps de vous renseigner**

Le commercial est souvent insistant pour que vous signiez l'offre, parfois le camion de l'entreprise est devant chez vous déjà prêt pour l'installation de l'isolant...

Avant de signer, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de nos conseiller.es Réseau TYNEO qui proposent une information neutre, objective et gratuite, tant sur les techniques d'isolation que sur les aides financières mobilisables. Vous pouvez pour ce faire nous contacter par téléphone ou prendre un rendez-vous pour nous rencontrer.

✓ **Le délai de rétractation**

Et si vous avez signé trop vite un devis, n'oubliez pas que vous disposez d'un délai de rétractation lors d'un démarchage de 14 jours. Le vendeur durant ce délai, ne peut en aucun cas exiger de contrepartie financière et aucun acompte ne doit être versé.

Autre signal d'alerte sur les offres : certaines incluent votre renoncement au délai de rétractation en cas de signature. Méfiez-vous !

**Pour toutes les autres questions sur la rénovation de votre habitat, vous pouvez prendre contact avec les conseiller-e-s techniques de Réseau TYNEO**

>Réseau TYNEO a pour objectif de simplifier votre parcours de rénovation, depuis l'analyse de vos besoins jusqu'à la livraison des travaux et le suivi de vos consommations.

>Plus d'info : [www.reseautyneo.bzh](http://www.reseautyneo.bzh)



Conseils techniques neutres et gratuits sur l'énergie  
10 route de l'Innovation - Zone de Créac'h Gwen - 29000 Quimper  
Tél : 02 98 64 46 61 (du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30)

Permanences délocalisées sur  
Audierne, Concarneau, Douarnenez, Fouesnant, Pouldreuzic, Pont l'Abbé et Quimperlé  
Prise de rendez-vous au 02 98 64 46 61.

